

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry, Mme COPIE Magali, M. DELARBRE Michel, M. GUEZE Daniel, M. GRIMAUD Guillaume, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

Le Maire rappelle la non-reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2015, de la convention passée entre l'Etat et la Commune au titre de l'ATESAT.

Il informe l'assemblée d'une offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communal que le Conseil Général propose de mettre en place. Il en donne les principales caractéristiques :

L'offre départementale s'articule autour de 2 missions complémentaires :

- Une mission « de base », forfaitisée à 2,5 € / habitant et par an, portant sur le conseil d'ordre général en matière de voirie, l'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public,
- Une mission complémentaire, forfaitisée à 1 € par habitant et par an, optionnelle, portant sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dont le montant prévisionnel n'excède pas 90 000 € HT par an en une ou plusieurs opérations.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- ↳ De recourir à cette proposition pour la mission de base (et la mission complémentaire)
- ↳ D'autoriser le Maire à signer la convention « Assistance Technique aux Collectivités »
- ↳ D'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions techniques en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

DENEIGEMENT

Monsieur le Maire fait lecture de la convention qui pourrait être proposée pour le déneigement des chemins privés.

Pour le cout, il sera demandé aux propriétaires intéressés une participation annuelle de 50 € pour les 100 premiers mètres à déneiger et 25 € par tranche de 100 mètres suivants.

Cette somme sera valable pour toute la saison.

Mr BOULON souhaite connaître le nombre de propriétaires que cela pourrait concerner.

Monsieur le Maire indique qu'il pourrait y avoir une vingtaine de propriétaires concernés.

Accord à l'unanimité pour proposer cette convention à partir du prochain hiver.

RESERVATION DE SALLES PAR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part qu'un courrier a été adressé aux associations pour connaître leur souhait d'occupation des salles pour l'année 2015.

Par rapport à la demande d' Aimergens réservation de la salle tous les mardis, revoir les horaires pour finir l'activité plus tôt car la salle peut également être utilisée pour des réunions.

Voir la possibilité de mettre en place un règlement pour les associations

Revoir également la remise des clefs

Le Conseil Municipal propose de travailler sur cette mise en place de règlement le samedi 21 mars 2015.

Un courrier de retour sera fait aux associations.

MISE EN PLACE D'UN BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part des bulletins municipaux réalisés par la commune de Silhac et celui de Saint Georges les Bains.

Mr BOULON fait part qu'il a réalisé celui de la commune de Saint Apollinaire de Rias.

Mr DELARBRE fait part qu'il serait souhaitable que chaque membre du conseil réalise un article dans un domaine.

Mr DELARBRE et Mr BOULON se proposent de faire un article sur l'usine Courtial

Mr DELARBRE pourrait également faire un article sur l'économie ; Mr GUEZE sur le déneigement ; Mme HAYART et Mr GRIMAUD sur la sécurisation du village.

L'ensemble du Conseil Municipal propose de travailler sur cette mise en place de ce bulletin municipal le samedi 21 mars 2015 à partir de 8h30 en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Véhicule dans la cour de la mairie

Monsieur le Maire explique que malgré toutes les démarches effectuées et l'article paru sur le journal local, il n'y a pas de solution à ce stationnement abusif. Ce stationnement illégal depuis le 21 juin 2014 présente des risques (pas d'assurance, état d'épave), lieu très fréquenté par la population.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déplacer ce camion à l'ancienne décharge ordures de Châteauneuf dans l'attente de le confier à un épaviste pour destruction.

A l'unanimité, le conseil approuve la décision de Monsieur le Maire.

↳ Descente des eaux pluviales de Vallier

Suite à l'étude du Cabinet Merlin pour l'amélioration de l'écoulement, cout de l'avant-projet : 12 000 €

Une participation sera demandée à tous les riverains

↳ Sécurisation du village

Un devis a été réalisé par Eiffage pour le cout de plateau ralentisseur : 23 600 € cout très important Mr DELARBRE propose de regarder les différentes possibilités qui existent et après en discuter avec les habitants.

Mr GRIMAUD travaille sur un powerpoint qui pourra être présenté avec les avantages et les inconvénients pour chacun.

↳ Prêts en cours

Mr le Maire fait part qu'il y a 2 prêts en cours et au vu des taux qui baissent, il peut être intéressant de renégocier les prêts.

↳ Élections départementales

Mr le Maire donne lecture des candidats.

Le tableau de permanence pour les élections a été complété.

↳ Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Castelvive qui annule l'animation « Châteauneuf en fête » prévu le 7 juin 2015.

↳ Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mr CHAZOT Christophe.

↳ Cèdre

Mr DELARBRE fait le point sur ce dossier.

Embauche de Mme Anne JULIEN à 21h pendant 6 mois.

La séance est levée à 22H00.